

Comment devenir Accueillant Familial ?

Solliciter son agrément auprès du Conseil
Départemental :

85 boulevard de la République
17 076 La Rochelle Cedex 9

Après enquête conjointe effectuée avec notre
service, le Conseil Départemental délivre un
agrément qui garantit que l'accueillant familial
est en mesure d'offrir toutes les conditions de
sécurité matérielle et morale.

Statut et contrat

L'accueillant familial bénéficie d'un statut de
salarié.

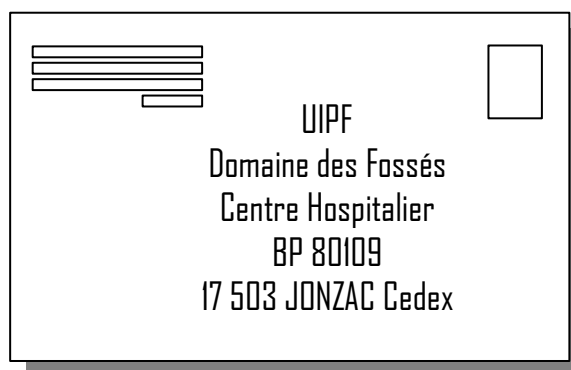
Un contrat est signé entre la personne
handicapée psychique et/ou son représentant
légal et l'accueillant familial.

Ce contrat fixe les conditions matérielles et
financières de l'accueil, ainsi que les droits et
obligations de chaque partie.

Information

Une permanence téléphonique de l'UIPF est
assurée du lundi au vendredi de 9h à 17h

Pour nous contacter



E-mail :

uipf@ch-jonzac.fr

Téléphone :

05 46 48 75 66



**Unité
Intersectorielle
Pour l'accueil
Familial**

Qu'est-ce que l'UIPF ?

L' Unité Intersectorielle Pour l'accueil Familial est un service du pôle de psychiatrie de l'hôpital de Jonzac, qui assure une mission de suivis des accueils familiaux depuis 1993 dans le cadre d'une délégation de missions du Conseil Départemental. Cette collaboration a été définie en 2015 et contractualisée par la signature d'une convention en 2017. L'UIPF est à la fois le tiers organisateur de l'accueil familial pour l'adulte handicapé psychique **ET** le tiers médiateur des relations entre la personne accueillie, l'accueillant familial, la famille naturelle, les représentants légaux et le service de soins.

Composition de l'équipe

Notre équipe exerce ses fonctions à l'UIPF à temps partiel.

Elle est composée de :

- Un médecin psychiatre,
- Un cadre de santé,
- Une assistante sociale,
- Deux infirmiers spécialisés en psychiatrie,
- Un ergothérapeute spécialisé en psychiatrie,
- Une psychologue clinicienne,
- Une secrétaire.

Objectifs d'un accueil familial

- Différencier le lieu d'hébergement du lieu de soin,
- Offrir une vie familiale avec des repères éducatifs et sociaux stables,
- Accéder à une meilleure qualité de vie par un mieux être physique et psychologique,
- Promouvoir une intégration sociale et une aide à l'autonomie,
- Permettre aux personnes accueillies de conserver et de développer leurs acquis et leurs capacités relationnelles.



Population accueillie

Des personnes en situation de handicap psychique, âgées de 20 à 60 ans, suivies par les équipes de psychiatrie adulte des secteurs de Royan et Jonzac et bénéficiant d'une orientation délivrée par la MDPH.

Accompagnement

L'équipe de l'UIPF s'implique dans une démarche d'accompagnement personnalisé auprès de l'accueillant familial et de la personne accueillie, notamment par des visites à domicile et des temps de synthèse pluri-professionnels.

L'UIPF

- Propose une solution de sortie particulièrement adaptée aux personnes souffrant d'un handicap psychique.
- Offre une meilleure qualité de vie et la continuité des soins, grâce au travail conjoint des accueillants familiaux et des équipes de soins de secteur.